



Les mesures prises pour assurer la pérennité matérielle des paroisses

La crise actuelle place le diocèse dans une situation exceptionnelle qui touche de plein fouet, directement et indirectement les finances diocésaines, encore en redressement.

Une nouvelle chute brutale de toutes les activités pastorales est constatée et qui dit chute des activités pastorales dit baisse brutale de l'ensemble des dons alors que l'ensemble des coûts subsistent et que nous ne savons pas combien de temps durera ce deuxième confinement, ni même s'il se durcira ou pas.

Des mesures rapides sont donc à prendre pour assurer la pérennité matérielle des paroisses.

Il a été décidé de demander **un effort économique à l'ensemble des salariés** (80% d'activité partielle sans complément de salaire, soit 84% du salaire net mensuel) **et des prêtres** (84% du traitement mensuel hors offrandes de messe, soit 100€ en moins sur le traitement mensuel) pour le mois de novembre.

Il est demandé par ailleurs, de veiller à réduire les frais de fonctionnement de l'immobilier en réduisant au maximum les dépenses d'énergie.

Le Denier représente 100 000€ mensuels (33% des ressources diocésaines)

Le Denier finance le traitement des prêtres, le salaire des laïcs, la formation des séminaristes et la retraite des prêtres âgés. Les donateurs, même dans ce contexte d'incertitudes fortes, avec une crise sanitaire aujourd'hui et une crise sociale et économique demain, font un effort individuel très important pour permettre à l'Église de Charente d'assurer sa mission pastorale en augmentant leurs dons de 12,3% : au 31 octobre 2020, la collecte du denier progresse de 17,4% et le nombre de donateurs augmente de 4,5% !

Le Denier augmente mais la kermesse diocésaine et les quêtes impérees n'auront pas eu lieu cette année, d'où un manque de financement très important.

Il est donc essentiel de donner au Denier : les besoins sont toujours là et les prêtres sont d'autant plus au service de leurs frères dans ces moments difficiles. Il faut encore collecter 320 000€ sur la fin d'année !

>> Soutenir l'action pastorale de l'Église en Charente sur : donnonsaudenier-charente.fr

Les quêtes représentent 65 000€ mensuels (22% des ressources diocésaines).

Au premier semestre, elles se sont effondrées de 32% par rapport à 2019 malgré le soutien de la CEF qui avait mis en ligne une plate-forme spécifique pour permettre le versement des quêtes dominicales lors du premier confinement.

>> La plateforme est remise en service pour ce nouveau confinement : quete.catholique.fr

Le diocèse d'Angoulême est maintenant présent sur l'appli « la quête » : l'application permet de donner à la quête en 3 clics lors des messes télévisées et retransmises sur internet .

>> Télécharger l'application sur les téléphones portables : Appli La Quête

Les casuels représentent 54 000€ mensuels (18% des ressources diocésaines).

Au premier semestre, ils se sont effondrés de 23% par rapport à 2019. Les baptêmes, les mariages et les obsèques

continuent d'être célébrées, dans le respect des mesures actuelles.

Les casuels restent légitimes et servent à couvrir les frais de la cérémonie (fluides, décoration, entretien, frais kilométriques) et ceux de la paroisse en général (assurance, télécoms et taxes).

Les troncs et cierges représentent 6 000€ mensuels (2% des ressources diocésaines).

Au premier semestre, ils se sont effondrés de 16% par rapport à 2019. Nous sommes dans une situation d'épidémie difficile pour bon nombre de nos frères, chrétiens ou pas : un don ponctuel pour une intention de prière pour soutenir un proche malade ou pour remercier de sa guérison peut être proposé.

Ainsi, de manière générale, chaque paroisse est invitée à mettre en place des initiatives concrètes d'économie et d'appel aux dons.

Alexis Join-Lambert, économiste diocésain
Le 4 novembre 2020

©2022 - Diocèse d'Angoulême - 05/12/2022 -

<https://charente.catholique.fr/actualites/des-mesures-rapides-pour-assurer-la-perennite-materielle-des-paroisses/>